

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2019

Absente : Madame BASTIT

Excusés : Madame TOULOU et Monsieur VALOIS qui donne procuration à Monsieur BLANCHARD

Madame SERVAT est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2019

Voté à l'unanimité (8 votes pour et 1 abstention de Madame SERVAT qui n'était pas présente à la séance précédente) le compte-rendu présenté.

2. Vente anciennes menuiseries école :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 septembre 2018 relative aux ventes aux enchères. Il informe le Conseil Municipal que les adjoints ont recensé 9 lots de menuiseries suite aux travaux de l'école.

Etant donné la spécificité de cette vente, il est proposé de la faire au premier disant.

C'est pourquoi, il propose que pour cette vente les critères soient :

- Le prix de chaque lot sera de 50€ sauf le lot N°5 qui comprends 3 portes en métal.
- Les biens seront retirés sur place
- Annonce sur le bulletin municipal et sur internet ensuite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité que les 9 lots de menuiseries de l'école seront cédés avec les critères suivant :

- Au premier disant
- Le prix de chaque lot sera de 50€ sauf le lot N°5 qui comprends 3 portes en métal (50€ les 3 ou 20€ l'unité).
- Les biens seront retirés sur place
- Annonce sur le bulletin municipal et sur internet ensuite

3. Budget Primitif 2019 Atelier Relais

Monsieur le Maire présente le budget 2018 de l'Atelier Relais :

	Dépenses :	Recettes :
Investissement :	0.00€	1.00€
Fonctionnement :	2 460.00€	2 460.00€

Voté à l'unanimité

4. Mise à disposition du personnel de la commune au service

Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 3753 euros cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

	Coût horaire (salaire et charges patronales)	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures trimestriel	Coût total
Agent technique	15,73	4h * 48 = 192 heures	3.5h* 4 =14 heures	206h *15,73 = 3240,38
Sous Total				3240,38

	Coût horaire (salaire et charges patronales)	Activités	Nombre d'heures	Coût total
Agent administratif	19	Budget	4	27h * 19= 513
		Comptabilité	4	
		Délibérations	3	
		Prime épuratoire	3	
		RPQS	4	
		DT/DICT	3	
		Cahier de vie	4	
		Divers	2	
Sous Total				513,00
				3753.00

Monsieur le Maire propose que le service assainissement prenne en charge ces frais de personnel.

Vote à l'unanimité

5. Assainissement : Fixation du prix de la redevance au 1^{er} mai 2019

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité d'augmenter ou de diminuer le tarif de la redevance assainissement.

Les termes sont depuis la délibération du 08 avril 2016 :

- ✓ Terme fixe : 40€
- ✓ Terme variable : 1.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} mai 2019.

6. Budget Primitif 2019 Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget 2019 de l'Assainissement :

	Dépenses :	Recettes :
Investissement :	99 711.00€ (Dont 29 244.00 € de RAR)	99 711.00€ (Dont 41 843.00 € de RAR)
Fonctionnement :	80 289.00€	80 289.00€

Voté à l'unanimité

7. Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2019

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier** les taux des trois taxes locales cette année :

Taxes	Taux votés en 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
T.H	18.06%	18.06%	680 200	122 844 €
F.B	7.47%	7.47%	552 600	41 279 €
F.N.B	39.50%	39.50%	20 8100	8 216 €
Total				172 339 €

8. Budget Primitif 2019 Commune

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Réalisations	% du total	Poste	Réalisations	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	208 081€	26.25%	Carrière, cantine, garderie et autres	136 063 €	17.17 %
Charges de personnel	237 595 €	29.98%	Impôts	298 169 €	37.62 %
Participation syndicats, subventions et divers	47 906 €	6.04%	Dotations, subventions et participations	124 855 €	15.75 %
Charges financières	9 800 €	1.24%	Autres produits (Locations...)	43 683 €	5.51 %
Charges exceptionnelles	400 €	0.05%	Produits financiers	16 €	0.01 %
Dépenses imprévues	27 814 €	3.51%	Atténuation de charges	25 000 €	3.15 %
Atténuation de produits	15 200 €	1.92%			
Opérations comptables (dont virement à la section d'investissement)	245 756 €	31.01%	Résultat reporté	164 766€	20.79%
Total dépenses	792 552 €	100%	Total recettes	792 552€	100%

Subventions allouées aux associations :

Le Conseil Municipal a statué sur les 14 demandes de subventions, contenant le CERFA obligatoire, le montant attribué au total est de 6629€.

Section investissement :

Les principaux postes d'investissement prévus sont les suivants :

- Travaux de voirie, éclairage public,
- Acquisition de matériel pour les différents services communaux (Ecole, technique et mairie)
- L'acquisition de matériel spécifique au Plan Communal de Sauvegarde
- Le schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie
- La mise en accessibilité des bâtiments publics
- L'achèvement des travaux de l'école et la création d'un appartement locatif à la place de l'ancienne classe à l'étage.

Le budget de la section investissement s'équilibre à 574 655 €.

Voté à l'unanimité

9. Informations et questions diverses

- Bilan électricité 2018
- Point voirie de Monsieur CAZANAVE relatif aux travaux prévu au budget 2019
- Soirée du 4 mai : Demande de concert à l'église.
- Le conseil municipal demande des précisions concernant les modalités d'organisation.

Fin de séance 23h00

Prochaine séance le 14 juin 2019